

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit juin.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

**Date de convocation** : 06 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 15.

**Présents** : 12

**Procurations** : M. Alan DUVAL donne procuration à M. Bruno GRANCOING

M. Thomas PEYROT donne pouvoir à M. Alain DURIS

**Présents** : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoint.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M Thomas REVET, M. Yoann RUFFEL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

**Excusés** :

**Secrétaire de séance** : M. Alain DURIS, M. Alan DUVAL

### **OBJET : LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

Vu les articles L1111-1-1 et L1111-2 du Code général des collectivités territoriales,

M. le Maire rappelle que les révisions de loyers ont lieu au 1<sup>er</sup> Juillet de chaque année, et qu'elles sont calculées sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (IRL), quatrième trimestre.

Vu la loi n°2021-1104 du 22 aout 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.

Vu la délibération 013 2023 portant le gel des loyers pour l'année 2023 pour les logements avec un classement énergétique F ou G ;

Vu les travaux de performance énergétique réalisés sur les logements de la Prade, portant ceux-ci au classement énergétique D ;

Vu la loi n°94-624 du 21 juillet 1994 relative à la réévaluation des loyers en fonction de la variation de la valeur moyenne des indices trimestriels du coût de la construction ;

Monsieur le Maire indique que la variation pour cette année est de 3.5 % et propose à l'assemblée de revaloriser le montant des loyers pour les logements de la Prade à hauteur de 3 % ;

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à la majorité**

- **De geler** les loyers pour les logements communaux classés F ou G.
- **De fixer** le prix des loyers communaux comme suit :

LOYERS DES LOGEMENTS	01/01/2024	01/07/2024
Pavillons la Prade T3	410.81	423.13
Pavillons la Prade T4	451.16	464.69
Logement rue des terrasses	203.22	203.22
Logement rue de la petite école	378.73	390.09
Logement rue portes des Remparts	425.29	438.05
Logement place Eglise	360.01	360.01
<b>Total mensuel cumulé</b>	<b>3993.51</b>	<b>4096.39</b>

Fait à Saint-Auvent, le 18 juin 2024

Le Maire,



**Bruno GRANCOING**